Amtico Signature

Garantie commerciale

SIG-WC-20250124-03-FR

Garantie de 20 ans en usage commercial

Amtico International (ci-après dénommée la société) garantit par la présente que, dans le cas où le revêtement de sol Amtico Signature fourni à l'acheteur initial dans le cadre de cet accord nécessiterait un remplacement en raison d'une « usure » causée par un trafic piétonnier normal, dans les vingt ans suivant la date d'achat, le sol sera réparé ou remplacé par un matériau identique ou similaire sans frais. Par « usure », on entend l'effacement du motif et de la couleur du sol Amtico Signature dû à la détérioration de la couche de d'usure.

Cette garantie est soumise aux conditions suivantes :

- 1. Le sol doit avoir été installé professionnellement, soit par un installateur/revendeur agréé, soit par un autre installateur de sols compétent, conformément aux recommandations contenues dans les informations techniques, y compris l'utilisation des colles recommandées, qui peuvent être consultées sur notre site web www.amtico.fr
- 2. Le sol doit avoir été entretenu régulièrement, en utilisant les produits recommandés et en suivant nos directives en vigueure.
- 3. Des précautions doivent avoir été prises pour éviter le poinçonnement dû à des charges ponctuelles lourdes ainsi que les éraflures de surface excessives.

Les dommages causés par des taches, des déversements, des brûlures, des éraflures, du poinçonnement, des inondations et autres accidents ou abus, ainsi que toute réduction de la brillance de surface due à l'usure normale, sont exclus de la garantie.

En cas improbable de réclamation dans le cadre de cette garantie, adressez-vous au service technique, Amtico International SAS 36 Avenue Hoche 75008 Paris, France ou contactez-nous au +33 (0) 155 38 95 70, info@amtico.fr Si après une analyse par nos services techniques, il est démontré que le sol a été installé et entretenu conformément aux spécifications, Amtico International fournira un matériau de remplacement identique ou similaire sans frais.

Cette garantie est la seule accordée à l'utilisateur par la société et ne garantit pas que le revêtement de sol Amtico Signature fourni est adapté à un usage ou à un objectif particulier. Il incombe à l'utilisateur ou à ses représentants de s'assurer que l'usage du revêtement de sol Amtico Signature est approprié.

Les garanties Amtico sont uniquement valables lorsque les colles utilisées sont préconisées par Amtico.



